



COMMUNE DE MONTSAPEY

REUNION PUBLIQUE N°2 DU 4 MARS 2022

Objet: Présentation du projet politique

Lieu: Salle des fêtes

Démarrage: 19h00

La communication de la réunion publique a été faite par voie d'affichage, site internet et presse. Trois élus et une dizaine de personnes dans le public étaient présents.

Après avoir introduit la réunion pour remercier les personnes présentes Monsieur le Maire rappelle les objectifs de la réunion et laisse la parole à Nadège Chomaz, mandataire du groupement de bureaux d'études.

La présentation a trois volets :

- 1- Qu'est ce qu'un PADD ?
- 2- Du diagnostic au projet politique.
- 3- Orientations générales du PADD

Les échanges ont lieu durant la présentation.

Suite à la Loi Climat et Résilience, il est expliqué que dans un premier temps le dimensionnement du PLU pour les 10 prochaines années pourraient être remis en question.

Les questions et remarques suivantes sont émises :

Question 1 : Est-ce que le PLU de Val d'Arc prend en compte la capacité en eau des deux communes ?

Réponse 1: Le PLU de Val d'Arc prend en compte la capacité en eau.

Question 2 : Allez-vous organiser un transport scolaire ?

Réponse 2 : Le transport scolaire est compliqué à mettre en place avec toutes les activités périscolaires. Le Département accompagne financièrement les parents qui font les navettes.

Intervention 3 : Ne souhaite pas développer le tourisme et surtout pas de nouveaux lits touristiques. Les gîtes ne sont pas remplis, le déneigement n'est pas assuré. Une classe verte prend trop de place. Ne veut pas d'hébergement touristique de type UCPA.

Réponse 3 : Les élus proposent un développement modéré d'une nouvelle offre de lits touristiques à l'échelle de la commune. L'objectif est de garder le cachet de celle-ci.

Question 4 : Avez-vous un projet de remontée mécanique ? Les skieurs de randonnée ne consomment pas sur la commune.

Réponse 4 : Il n'y a pas de projet de remontée mécanique. Le projet politique est tourné vers du tourisme vert.

Question 5 : Comptez-vous sécuriser la pratique du ski de randonnée ?

Réponse 5 : L'objectif n'est pas d'encadrer la pratique du ski de randonnée.

Question 6 : Pourquoi des sentiers sont balisés chez des privés ?

Réponse 6 : Les sentiers sont gérés par l'intercommunalité.

Question 7 : Est-ce que les terrains constructibles Au POS le seront encore ?

Réponse 7 : Entre le POS et le PLU, il y a eu le RNU. Les terrains qui seront classés en U au PLU seront dans les secteurs qui traduisent et répondent au projet politique. Tous les terrains constructibles et non construits depuis 20 ans ne le seront pas forcément au PLU.

Il est rappelé l'importance de la phase de concertation et de venir s'exprimer dans le registre de concertation. Le site internet est alimenté régulièrement.

La réunion s'achève à 20h45.